



L'ÉVÈNEMENT

Arboriculteurs, vigneron, éleveurs... Ce qu'ils gagnent vraiment

Par le service économie du Figaro.fr

Selon les derniers chiffres de l'Insee, le revenu disponible moyen annuel des ménages agricoles s'élevait à 52 400 euros en 2018, un tiers seulement provenant de l'activité agricole. Quant au salaire médian, il se situe à 22 200 euros par an. Soit un niveau de vie « comparable à celui de l'ensemble des membres des ménages qui perçoivent des revenus d'activité », observe l'Insee. Mais, comme en témoignent les salaires des paysans qui ont ouvert leurs comptes au Figaro*, les disparités sont très importantes en fonction des types d'exploitation et des territoires.

■ Isabelle, 59 ans, éleveuse de volailles

Lorsqu'elle évoque ses charges, cette éleveuse de volailles de la Sarthe voit rouge : 127 500 euros d'emprunt pour remettre aux normes ses installations, les prix du gaz et de l'électricité qui s'envolent, les aliments pour ses 80 000 poulets qui coûtent de plus en plus cher... Difficile de rester compétitive pour la quinquagénaire, qui pointe du doigt la concurrence déloyale des pays d'Europe de l'Est. « L'élevage moyen en Ukraine fait dix fois la taille de mon exploitation, remarque-t-elle. Un de mes poulets coûte 4,50 euros à la sortie de l'abattoir, un poulet ukrainien ne coûte que 2,50 euros. » Pour ne pas augmenter ses prix et rester compétitive, Isabelle a réduit ses revenus. « Je travaille de 7 heures du matin à 22 heures et je gagne 1 000 euros net par mois, enchaîne-t-elle. À notre place, n'importe qui aurait dit stop. »

- **Subventions : aide exceptionnelle de 22 500 euros pour la remise aux normes du bien-être animal.**

- **Salaire net mensuel : 1 000 euros.**

■ Christian, 53 ans, éleveur bovin

« C'est un métier difficile à vivre au quotidien. » La principale préoccupation de Christian Bajard, éleveur bovin de 53 ans, est le manque de visibilité concernant le futur de son exploitation

d'une centaine de vaches charolaises. « Sur les cinq dernières années, on a eu trois étés de sécheresse et on a été obligés de racheter du foin », détaille cet éleveur de Saône-et-Loire qui a repris l'exploitation familiale il y a vingt-deux ans. Pour se couvrir, il envisage de « monter un hangar pour améliorer (sa) capacité de stockage de foin », et ainsi « limiter (son) stress lors des sécheresses ». S'il admet que la loi Egalim a eu un impact positif sur sa rémunération,

c'est encore loin d'être suffisant selon lui. « Mes prix ont monté depuis deux ans, mais mes charges en alimentation et en intrants ont augmenté au même rythme... », juge celui qui participe activement à la mobilisation actuelle.

- **Subventions : 40 000 euros par an (de la PAC).**

- **Salaire mensuel net : 1 500 euros.**

■ Françoise, 60 ans, arboricultrice

Productrice de pommes, prunes et raisins depuis trente ans, Françoise Roch, 60 ans, compte les mois qui lui restent jusqu'à la retraite. « Les années sont de plus en plus compliquées, ça fait cinq ou six ans qu'on a de très grosses fluctuations sur les marchés », déplore l'arboricultrice du Tarn-et-Garonne, à la tête d'une exploitation de 20 hectares avec deux associés. Ces « incertitudes » la conduisent à ne se verser qu'un salaire de 1 000 euros par mois - idem pour ses deux associés. « On s'interdit de descendre en dessous de 1 000 euros, car c'est le strict minimum pour vivre. Mais on n'ose pas faire plus ! », explique-t-elle. Françoise et ses associés écoulent leurs stocks via une coopérative, qui leur verse régulièrement des acomptes, en fonction des ventes réalisées. Acomptes qui peuvent être « très variables », soufflé l'agricultrice. Les moins bonnes années, Françoise se retrouve ainsi à devoir « jongler » avec sa trésorerie. « On essaie de repousser des paiements, de faire des prêts de court terme à la banque... » En 2022, par exemple, l'exploita-

tation a accusé un déficit de 50 000 euros. « Sans les aides, ça aurait été catastrophique », admet-elle.

- **Subventions : 20 000 euros par an de la PAC + 10 000 euros annuels d'exonérations de charges patronales sur la main-d'œuvre saisonnière + une aide exceptionnelle de l'État de 50 000 euros en 2022 pour les gels de 2021.**

- **Salaire mensuel : 1 000 euros par mois.**

■ Hélène, 49 ans, vigneronne

À Saint-Marcel-d'Ardèche, Hélène Thibon ne compte pas ses heures. « Mon amplitude horaire ? Peu de personnes l'accepteraient. Mais quand on fait notre métier avec conviction, on sait pourquoi on se lève le matin », raconte-t-elle. Cette quadragénaire est aujourd'hui à la tête du Mas de Libian, une ancienne gentilhommière acquise par sa famille en 1670, devenue depuis le XX^e siècle un domaine viticole. Sur le papier, Hélène pourrait bénéficier de 15 700 euros de subventions pour chaque hectare de vignes plantées. Mais cette enveloppe n'est allouée que lorsque les vigneronnes travaillent avec des « clones ». Soit des vignes « standardisées », issues d'un processus de sélection. « C'est honteux, on pousse les agriculteurs à devenir des esclaves et on se moque des consommateurs », enrage celle qui cultive 23 hectares de vigne avec sa sœur, son mari et son fils.

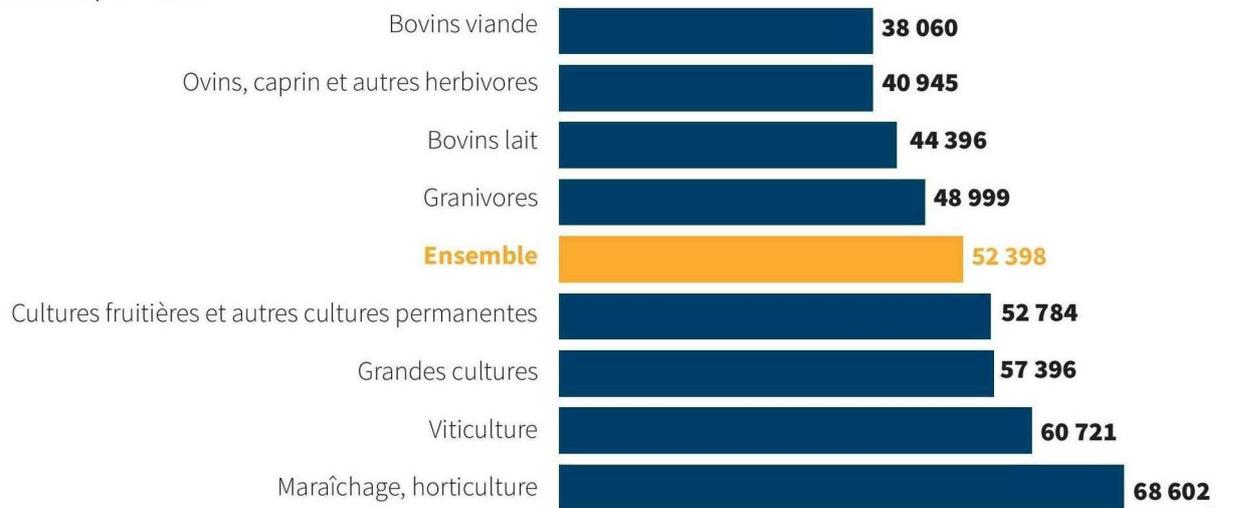
- **Subventions : 0 euro.**

- **Salaire : 64 000 euros nets imposables annuels avec son mari.**

*Plus de portraits à retrouver sur lefigaro.fr

De fortes disparités de revenus

Revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production dominante du territoire en 2018, en euros



Source : Insee